



Extrait du Guide épargne et placements

<https://www.francetransactions.com/bourse/fonds/groupama-axiom-legacy-21-fr0013259132-nouveau-fonds-pour-investir-sur-les.html>

Groupama Axiom Legacy 21 (FR0013259132) : nouveau fonds pour investir sur les dettes subordonnées des



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Date de mise en ligne : vendredi 16 juin 2017

S

- Bourse - OPC, Sicav, OPCVM, FCP -

Description :

La stratégie de gestion du fonds s'appuie sur la transition historique que vit le secteur bancaire européen vers un nouveau cycle (changement des modèles économiques, contexte de taux plus favorable) et réglementaire marqué par l'entrée en vigueur de Bâle III

Copyright © Guide épargne et placements - Tous droits réservés

Groupama AM et Axiom-AI s'associent pour lancer un fonds investi en dettes subordonnées financières Groupama Axiom Legacy 21 est un fonds investi en dettes subordonnées financières, qui regroupe l'ensemble des différents types des dettes subordonnées dites « Legacy » émises avant la création des nouveaux titres Additional Tier 1.

Objectif de gestion

Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

La dette subordonnée dite « Legacy » regroupe l'ensemble des dettes subordonnées émises par les banques sous la réglementation Bâle I et Bâle II et qui perdront leur intérêt réglementaire d'ici à fin 2021. C'est un univers d'investissement qui compte encore 165 milliards d'euros de titres, contre 150 milliards pour les Additional Tier 1 (source Bloomberg-au 28/02/2017).

La stratégie de gestion du fonds s'appuie sur la transition historique que vit le secteur bancaire européen vers un nouveau cycle (changement des modèles économiques, contexte de taux plus favorable) et réglementaire marqué par l'entrée en vigueur de Bâle III. Pour rappel, le comité de Bâle a fixé une période de transition jusqu'en 2021 de Bâle II à Bâle III, avant que les nouvelles exigences de fonds propres pour les banques dans le ratio CET1 (Common Equity Tier 1) ne s'appliquent.

Dans ce contexte, Groupama Asset Management lance le fonds Groupama Axiom Legacy 21 et en délègue la gestion financière à la société Axiom-AI, dont l'expertise est reconnue sur le secteur financier et plus spécifiquement sur cette classe d'actifs.